

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

DELIBERATIONS

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY Michel, Adjoint aux finances, qui présente le compte de gestion 2022, dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Election d'un Président pour le vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu. Monsieur NAPARTY, seul candidat, est élu président à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2022

Monsieur NAPARTY Michel, Président, présente le compte administratif 2022, identique aux écritures du compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Monsieur GODIN André, Maire, sort de la salle de réunion, hors de sa présence, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022. Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Proposition de bail pour un champ de panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le développement, la construction et l'exploitation du projet de la société Tryba Energy et la société de projet EPV65.
- DE DONNER à bail au moyen d'une promesse de bail dans un premier temps, une surface d'environ 41 700 m² concernant les parcelles cadastrées AE 218, 213 et 113 et en partie la 215.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, à signer une promesse de bail et/ou tout autre document avec la société EPV 65, SAS située ZA Le Bosquet, rue de la Lisière 67580 MERTZWILLER.
- D'ACCEPTER à compter du raccordement, la proposition financière de « EPV 65 » soit un prix à l'hectare clôturé par an de 2 000 € / hectare/ an et une prime de 10 000 € à la signature du bail.
- Tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la société EPV 65.

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dégâts des eaux au plafond de la salle des sports en octobre 2022, l'assurance Areas a adressé un remboursement complémentaire de 1 101,88 € à la Commune.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier précise que les travaux réalisés par ENEDIS dans le cadre du chantier relatif à la future antenne relais SFR devraient s'achever le 07 avril prochain quant à ceux de la rue Simone Veil, les bordures de trottoirs seront coulées dans les prochains jours, l'enrobé sera mis en oeuvre à la suite.